

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-195 du 4 Juillet 1981

portant création d'un Comité chargé de régler tous les problèmes d'organisation des examens scolaires et universitaires en République Populaire du Bénin pour l'année 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Juillet 1981.

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un comité chargé de régler tous les problèmes d'organisation des examens scolaires et universitaires en République Populaire du Bénin pour l'année 1981.

Article 2.- Le comité est composé comme suit :

Président : Le Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel ou son représentant,

- Membres : - Le Ministre des Finances ou son représentant,  
- Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant,  
- Le Ministre des Enseignements Maternel et de Base ou son représentant,  
- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ou son représentant  
- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ou son représentant et  
- Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ou son représentant.

Article 3.- Le Comité exploitera les rapports du Ministre des Enseignements Maternel et de Base et du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel, relatifs au déroulement des examens scolaires de 1980 ainsi que leurs propositions pour le déroulement correct des examens de 1981.

Article 4.- Le Comité déposera ses conclusions au Chef de l'Etat dans les meilleurs délais.

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 Juillet 1981  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président et Membres 7  
MF-MPSAE-MEMB-MESRS-MISP-MTAS 12.-